

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 27-28 mai 2004

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2004/1/2/Rev.1
20 mai 2004
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2004. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Rapports d'évaluation*

a) Suite donnée par la direction aux recommandations sur l'évaluation thématique des IPSR

À la première session ordinaire de 2004, le Conseil a pris note des recommandations formulées dans le rapport sur l'évaluation (WFP/EB.1/2004/6-A) et de la réponse provisoire de la direction reproduite dans l'annexe. Il a en outre décidé qu'il commencerait à examiner la version finale des mesures prises par la direction à sa session de mai 2004 et se prononcerait sur la marche à suivre. Le document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Bilan de l'expérience tirée par le PAM de l'évaluation en temps réel*

Ainsi que cela a été mentionné à la troisième session ordinaire d'octobre 2003, lors du débat sur l'évaluation en temps réel de la réponse du PAM à la crise en Afrique australe, le Bureau de l'évaluation devait faire le bilan de son expérience de la première évaluation afin d'en améliorer la méthodologie et l'approche. Le document présenté au Conseil **pour information** est le résultat de ce travail.

c) Note d'information sur l'examen du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC) au Libéria*

L'examen de l'opération de l'UNJLC au Libéria est le dernier d'une série de trois exercices analogues: le premier portait sur l'opération menée en Afghanistan en juin 2003 et le deuxième sur l'opération menée en Iraq en septembre 2003. Ces examens visaient à dégager les enseignements tirés des opérations et les meilleures pratiques suivies afin de renforcer les services de l'UNJLC à l'avenir. Ce document est présenté **pour information**.

Questions opérationnelles

3. *Projets de programmes de pays*

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire du Conseil. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays ci-après seront approuvés sur cette base:

- Madagascar 10340.0 (2005–2009)
- Sierra Leone 10333.0 (2005–2007)



4. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Augmentations budgétaires pour des projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, d'une augmentation budgétaire pour le programme de pays ci-après, d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Programme de pays Ouganda 10019.0 (1999–2005)

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Algérie 10172.1
- Myanmar 10066.2
- Éthiopie 10127.0

c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, d'une augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont la valeur dépasse celle que le Directeur exécutif est autorisé à approuver, conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Région des Grands Lacs 10062.1

5. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2003)**

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif

- Sierra Leone 10302.0

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif

c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif

- Bangladesh 10045.2
- Malawi 10309.0
- Djibouti 10283.0
- Albanie 10165.1

d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif



6. *Questions d'administration et de gestion*

a) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Suite à la décision 2002/EB.2/17 du Conseil d'administration, le Secrétariat présente au Conseil d'administration, **pour examen**, les commentaires du PAM sur les rapports du CCI qui ont été publiés en 2003 et qui intéressent les travaux du PAM.

b) Rapport sur l'état d'avancement de la phase pilote de l'Examen des procédures de l'Organisation: note d'information^{*}

En février dernier, le Conseil d'administration a approuvé le financement de la phase pilote de l'Examen des procédures de l'Organisation et en a entériné l'initiative. Ce rapport présenté **pour information** fait le point de l'état d'avancement des projets pilotes, qui ont été lancés cette année.

7. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil d'administration a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2004 sera soumis au Conseil **pour aval**.

8. *Questions diverses*

Les représentants et le Directeur exécutif voudront peut-être soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.

9. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

